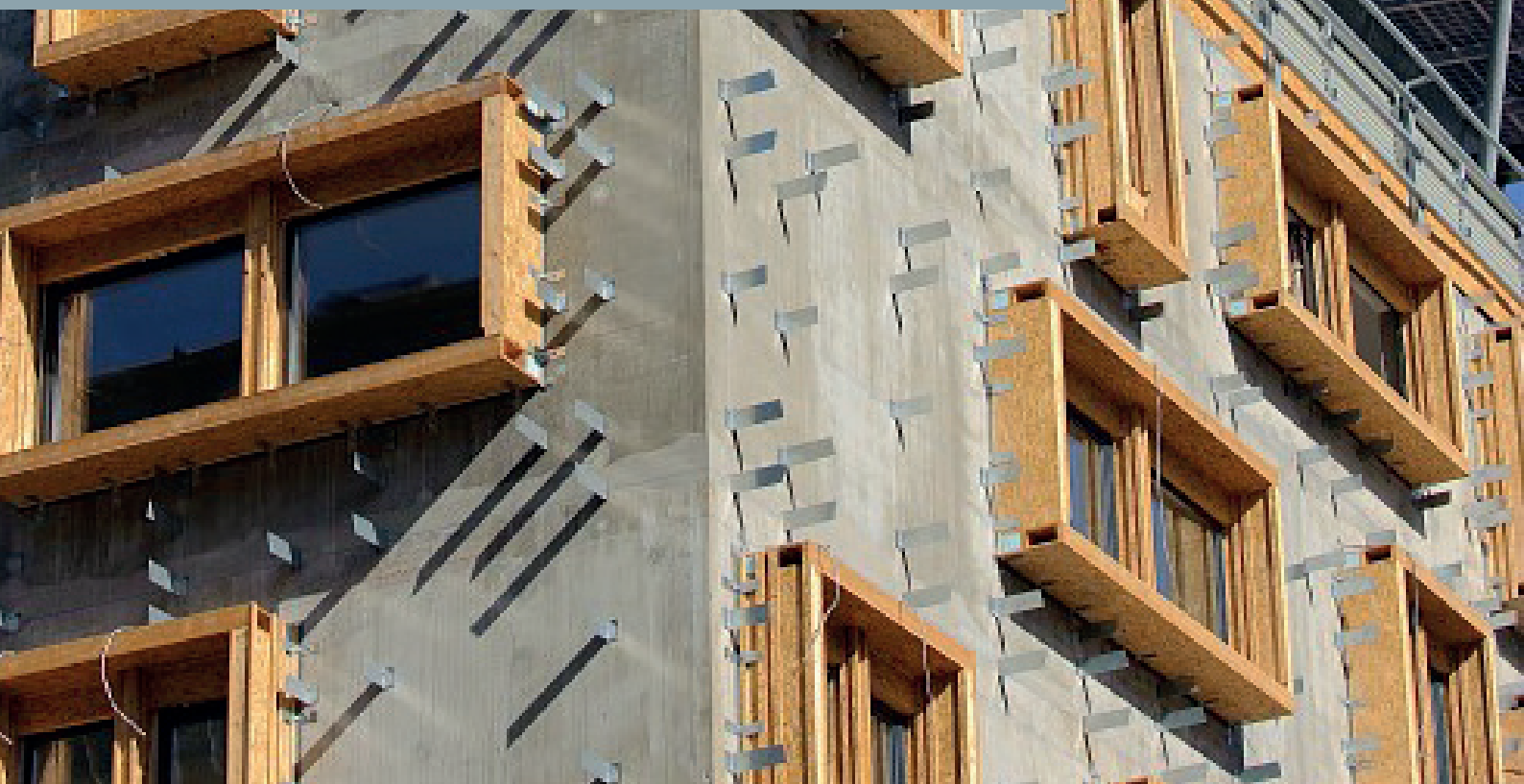




Bâtiment

Volet adaptation



Le changement climatique a déjà des conséquences sur de nombreux secteurs socio-économiques, tels que les transports, les bâtiments, la santé... Chaque secteur a fait l'objet d'échanges multi-acteurs au niveau régional pour déterminer des priorités d'adaptation dans notre région.

Ces enjeux ont également été traités au niveau départemental, avec des actions décrites dans les cahiers départementaux.

Ce cahier thématique décrit les enjeux d'adaptation au changement climatique pour le secteur du bâtiment, à partir desquels un travail a été mené pour retenir des défis prioritaires pour l'action régionale, déclinés en actions.

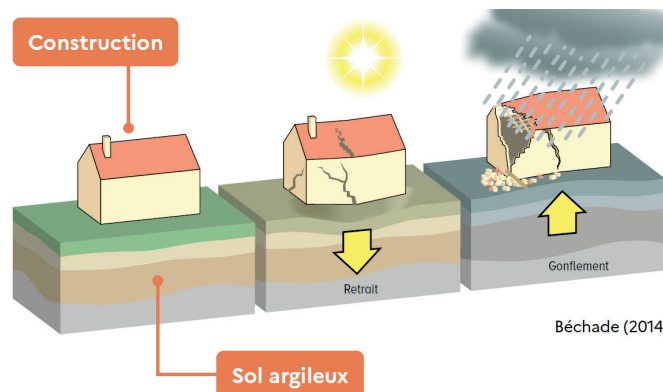
● ● ● ENJEUX

Enjeu 1 : Phénomène accru de retrait-gonflement des argiles : certains départements très exposés en Auvergne-Rhône-Alpes

Le phénomène naturel de retrait-gonflement des sols argileux (RGA) s'explique par des variations de la teneur en eau des sols, influencées par les conditions météorologiques de sécheresse et de précipitations. En présence d'eau, les sols argileux gonflent puis se rétractent quand l'eau se retire. La différence de teneur en eau au droit des façades (zone de transition entre le sol exposé à l'évaporation et celui qui en est protégé) et, le cas échéant, la présence d'une végétation proche peuvent causer

des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles qui ne possèdent pas de fondations profondes.

Le changement climatique vient aggraver ce phénomène avec des périodes de sécheresse prolongées alternant avec des pluies abondantes. Les mouvements de sol impactant le bâtiment pourraient donc être de plus en plus importants à l'avenir et amplifier les dégâts.



Impact du RGA sur les constructions

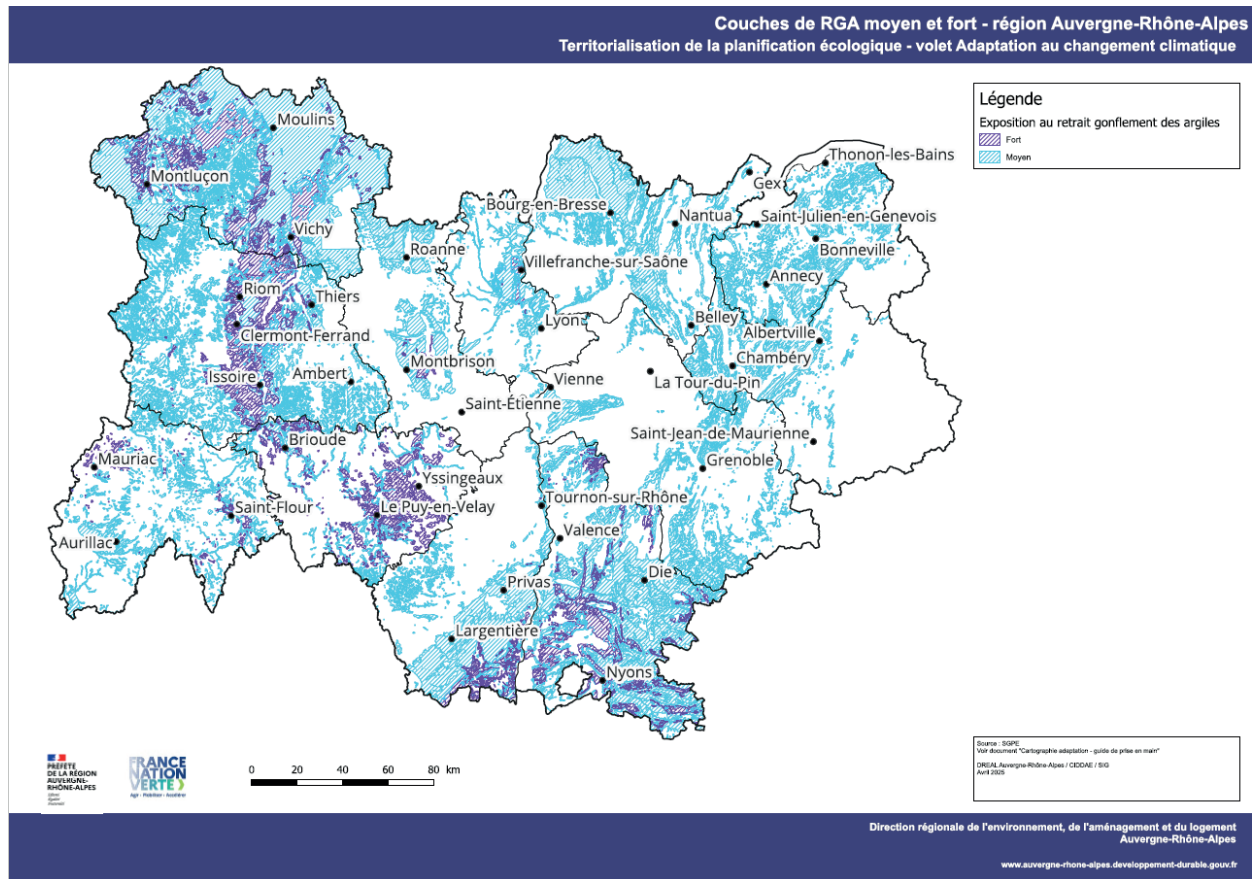
Sur la période 1995-2019, la sinistralité liée au RGA au niveau régional représente plus de 1,02Md€¹ soit environ 49 % de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles tout aléa confondu sur cette même période. Au niveau national, la Caisse centrale de réassurance (CCR) estime que la sinistralité moyenne annuelle pourrait augmenter de 44 % à l'horizon 2050 pour un scénario proche de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

En Auvergne-Rhône-Alpes, environ 710 000 maisons individuelles sont situées dans des zones exposées au

RGA (exposition moyenne ou forte). Le Puy-de-Dôme et l'Allier sont les plus exposés avec respectivement 57 % et 90 % de maisons individuelles exposées au risque de RGA (exposition moyenne ou forte).



Levier pour agir identifié par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) : Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)



Depuis 2023, France Assureurs, la CCR et la Mission Risques Naturels ont engagé l'opération « Initiative Sécheresse » qui analyse des solutions de prévention et de protection additionnelles aux méthodes de réparation préconisées par les experts sur plus de 300 maisons. L'objectif est d'identifier les solutions les plus efficaces et durables.

Une expérimentation en cours de réalisation pour prévenir les dommages

En 2025, le ministère en charge de la transition écologique a mis en place, à titre expérimental,

une aide à la prévention dans onze départements particulièrement concernés par ce phénomène, dont l'Allier et le Puy-de-Dôme pour AURA. Ce dispositif permet aux propriétaires occupants de maisons individuelles situées dans les zones les plus exposées de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une subvention pour financer des prestations de diagnostic et de travaux préventifs. L'objectif est de tester et d'évaluer les solutions les plus efficaces, dans la perspective d'une éventuelle généralisation de ce dispositif.

1 - Donnée du rapport de la Caisse centrale de réassurance : https://www.ccr.fr/wp-content/uploads/2025/07/20240119_Rapport-region-AUVERGNE-RHONE-ALPES_HD.pdf

Enjeu 2 : Augmentation des vagues de chaleurs, des nuits tropicales et des îlots de chaleur urbains accentuant la vulnérabilité en particulier dans les passoires énergétiques

Pour rappel, la région Auvergne-Rhône-Alpes se réchauffe plus que la France métropolitaine. La trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) prévoit ainsi une augmentation de +4,3 °C en 2100 par rapport à la période de référence (1976-2005). Cela se traduit par une augmentation du nombre de jours avec une température maximale supérieure à 35 °C et une augmentation du nombre de nuits « tropicales », c'est-à-dire ayant des températures minimales supérieures à 20 °C. Il est ainsi estimé qu'à l'horizon 2050, les vagues de chaleur se multiplieront, notamment à l'est de la région (vallées alpines et reliefs de moyenne altitude, qui jusque-là ne connaissaient pas de journées de forte chaleur). Les nuits tropicales seront quant à elles multipliées par 4 à l'horizon 2050, pouvant perdurer deux mois par an dans les départements du sud (Drôme et Ardèche). Ces deux phénomènes (fortes températures et nuits tropicales)

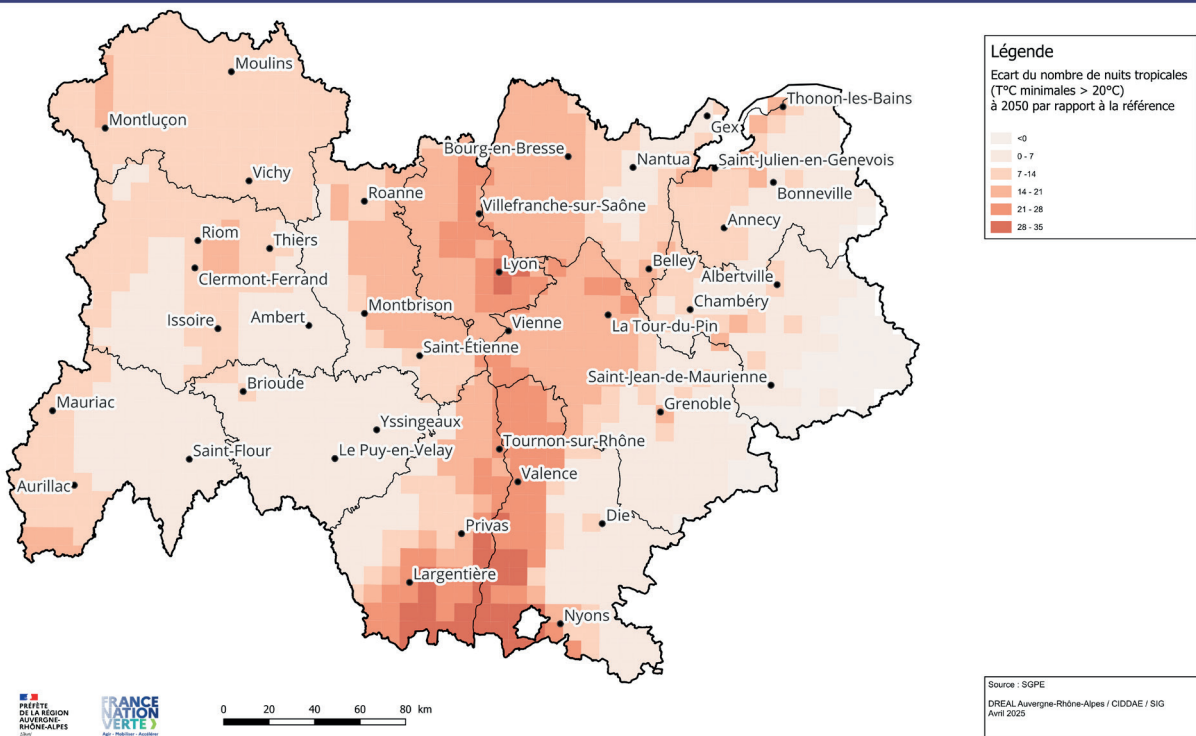
seront encore aggravés dans les territoires confrontés aux îlots de chaleur urbains.

L'exposition de la population aux fortes chaleurs représente ainsi un enjeu sanitaire important, notamment pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation précaire, enfants, etc.). Il est donc nécessaire d'agir sur le bâti pour protéger les personnes, en complément d'actions de sensibilisation et de prévention.

À noter que le cahier thématique « Santé et protection des personnes vulnérables » traite spécifiquement de la question des îlots de chaleur urbains.

Il est aussi nécessaire d'agir sur le bâti, notamment les constructions neuves, pour limiter ses effets sur le cycle de l'eau et contribuer à l'effort collectif de sobriété hydrique (tel que le prévoit le plan Eau de mars 2023).

Chaleur - écart du nombre de nuits tropicales (T°C minimales sup à 20°C) - région Auvergne-Rhône-Alpes
Territorialisation de la planification écologique dans le cadre des COP territoriales - volet Adaptation au changement climatique

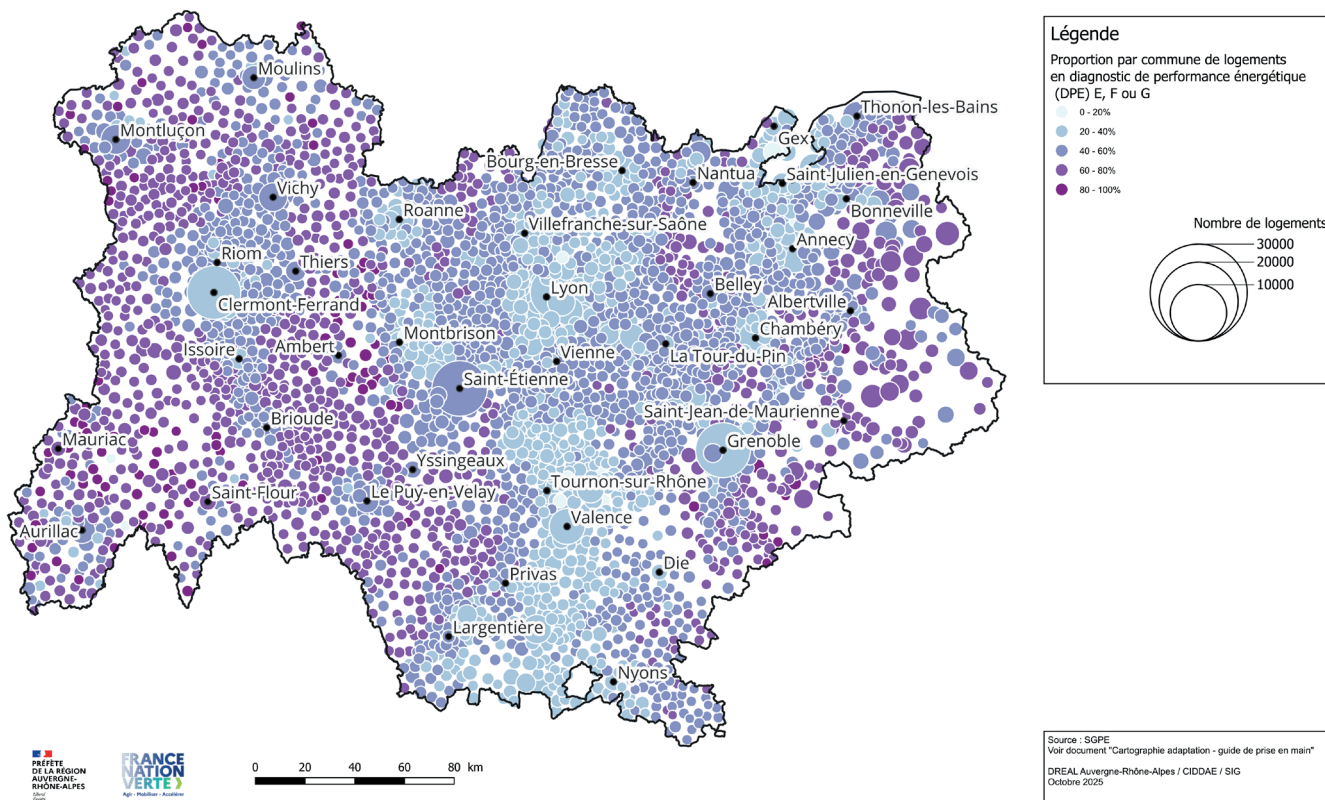


En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 600 000 logements sont considérés comme des passoires énergétiques

(diagnostic de performance énergétique de niveau F ou G) dont environ 25 000 logements situés dans le parc social. L'enjeu de préservation du confort d'été porte donc principalement sur le parc de logements privé.



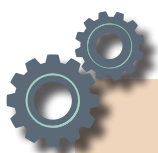
Exposition des passoires thermiques (logements en DPE E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre de nuits tropicales - région Auvergne-Rhône-Alpes
Territorialisation de la planification écologique - volet Adaptation au changement climatique



L'adaptation des bâtiments aux nouvelles températures et la satisfaction du besoin de fraîcheur dans les bâtiments requiert :

- pour les bâtiments neufs, des critères de conception bioclimatique (orientation, surfaces vitrées, masques solaires, ombrage, couleur), d'isolation et des systèmes de rafraîchissement peu énergivores ;
- Pour les bâtiments existants, des actions qui peuvent être simples notamment la protection des vitres des rayons du soleil (volets, persiennes, brise-soleil, casquette...). Par ailleurs, les travaux de rénovation peuvent aussi être l'occasion de mieux adapter les bâtiments : protection des murs avec une isolation par l'extérieur ou un bardage, isolation de la toiture. Les rénovations lourdes enfin permettent d'aller plus loin : ajout d'inertie à l'intérieur du bâtiment, création de ventilation traversante...

Dans tous les cas, la végétalisation autour des bâtiments est à considérer dès que possible. Les travaux de rénovation doivent également prendre en compte les enjeux des espèces liées au bâti.



Leviers pour agir identifiés par le SGPE :

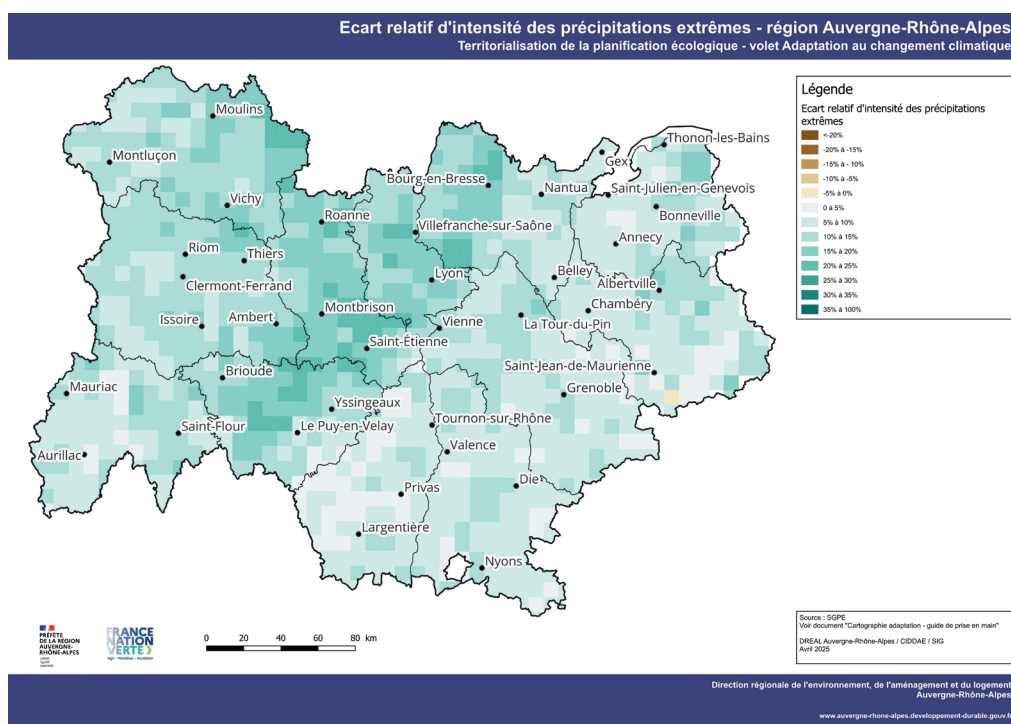
- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments
- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables
- Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement

Enjeu 3 : Risque accru d'inondations

En Auvergne-Rhône-Alpes, le risque inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement concerne environ 2/3 des communes de la région. Il constitue en termes de dommage aux biens assurés le second risque le plus coûteux après le retrait gonflement des argiles (700 M€ entre 1995 et 2019). La population résidant en zone inondable est estimée à 3,3 millions d'habitants (données de la caisse centrale de réassurance), le nombre d'emplois à 1,5 million.

À l'horizon 2050, la caisse centrale de réassurance estime que la sinistralité due aux inondations pourrait augmenter de 35 %.

Le changement climatique devrait augmenter le débit des cours d'eau en crue (avec une incertitude importante selon les zones) et augmenter de façon significative les inondations par ruissellement (+5 % à +20 % de précipitation lors des épisodes intenses).

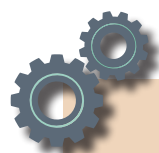


Les mesures de protections collectives (type digues) ne pourront pas protéger l'ensemble des enjeux.

En complément des mesures portant sur l'aménagement du territoire (renaturation,

revégétalisation par exemple), il est nécessaire d'engager les particuliers dans des travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs habitations.

Dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les particuliers peuvent ainsi bénéficier de subventions (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) pour réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité contre les inondations de leur habitation, puis les travaux. L'expérience montre qu'aujourd'hui le nombre de particuliers qui engagent des travaux de réduction de la vulnérabilité après avoir réalisé un diagnostic est très faible (environ 3 à 4 %) à l'exception des territoires concernés par des inondations récentes et importantes. Plusieurs raisons sont invoquées comme freins à l'action, et notamment le fait de s'engager dans des travaux importants et potentiellement onéreux.




Levier pour agir identifié par le SGPE :

- Prévention des inondations, notamment via la restauration des milieux aquatiques



DÉFIS

 **Priorité d'adaptation** : Préserver collectivement la disponibilité de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité, pour l'ensemble des usages

Rappel : ce que le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit

- Mesure 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- Mesure 5 : Protéger les bâtiments des désordres liés au retrait gonflement des argiles en sensibilisant et en mettant en place des pratiques de construction adaptées.
- Mesure 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs.
- Mesure 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable – répondre au besoin de rafraîchissement.
- Mesure 12 : Un État exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics.
- Mesure 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs.
- Mesure 15 : Protéger les détenus et personnels pénitentiaires des fortes chaleurs.
- Mesure 24 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les normes techniques.
- Mesure 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **4 défis, dont 1 nouveau** par rapport aux défis construits dans le volet «atténuation du changement climatique», ont été identifiés pour intégrer les questions d'adaptation au changement climatique dans le secteur bâtiment, lors des travaux conduits dans le groupe de travail dédié au sujet en 2025.

 **DÉFI 1 : Encourager la sobriété et accélérer la rénovation des logements**
(compléments apportés au défi existant dans la feuille de route 2024)

Pour ce défi qui découle aussi des travaux conduits en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le groupe de travail a souhaité préciser l'action pour prioriser encore la rénovation thermique des bâtiments spécifiquement concernés par les épisodes de fortes chaleur (notamment les bâtiments situés dans des îlots de chaleur urbains).

En effet, sur la cible de 80 000 bâtiments rénovés par an, il semble crucial d'entamer des rénovations d'ampleur qui tiennent compte des futures conditions climatiques et cela spécialement dans les zones de la région où le rehaussement de température risque d'être le plus sensible.

 **DÉFI 2 : Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire**
(compléments apportés au défi existant dans la feuille de route 2024)

Ce défi est enrichi de la prise en compte du confort d'été pour répondre à l'enjeu fort des conséquences de l'augmentation des vagues de chaleur et des îlots de chaleur urbains. L'action sur la réalisation d'un état de lieux fonctionnel et énergétique du patrimoine (schéma directeur immobilier énergétique ou équivalent pour les petites communes) intègre non seulement l'objectif de réduction des consommations d'éne.

 **DÉFI 3 : Construire et rénover avec exemplarité**
(compléments apportés au défi existant dans la feuille de route 2024)

Une action a été ajoutée au sein du défi « construire et rénover avec exemplarité » pour accompagner les innovations qui permettent de mieux s'adapter au changement climatique. Les solutions peuvent être multiples et comprendre des solutions de rafraîchissement économes d'une part. D'autre part, l'objectif est d'inciter les entreprises régionales à innover en la matière, mais aussi d'éprouver et de faire connaître ces solutions au plus grand nombre afin d'en massifier l'usage.



DÉFI 4 : Anticiper les risques climatiques et prévenir les désordres dans le bâtiment
(nouveau)

Enfin, pour compléter la feuille de route planification écologique dans le secteur du bâtiment et prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, le groupe de travail a souhaité développer un nouveau défi qui vise à « anticiper les risques climatiques et prévenir les désordres dans le secteur du bâtiment ».

Ce nouveau défi s'intéresse à tous les risques climatiques : chaleur, inondation, retrait gonflement des argiles, et vise tout à la fois à :

- mieux prévenir les risques (intégrer un volet canicule dans les plans communaux de sauvegarde en identifiant en particulier les établissements recevant les publics les plus sensibles) ;

- sensibiliser les acteurs, et en particulier ceux de la construction et du bâtiment, mais aussi de l'aménagement du territoire, aux conséquences du changement climatique ;
- assurer la montée en compétence des acteurs régionaux et locaux sur le risque de retrait gonflement des argiles qui est prégnant en Auvergne-Rhône-Alpes mais encore trop peu pris en compte ;
- encourager les acteurs à se saisir du temps de la rénovation des bâtiments pour intégrer l'ensemble des nouveaux risques climatiques (chaleur et inondation en particulier).



Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

ACCOMPAGNER LES INNOVATIONS ET LES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- DREAL
- DREETS
- CCI
- CMA
- Ville et Aménagement Durable
- Cluster Eco-Bâtiment
- CEREMA

Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description



Accompagner les innovations de rafraîchissement économes en énergie



Développer les réseaux de froid performants et renouvelables à l'échelle des collectivités



Préciser la notion de « froid responsable » (guide existant de la métropole de Grenoble)



Capitaliser sur les retours d'expérience :

- a) en s'appuyant sur les territoires déjà exposés
- b) en valorisant les techniques ancestrales et traditionnelles

Indicateurs de suivi



- Linéaire de réseaux de froid
- Financements de l'ADEME via le fonds chaleur et via les contrats de chaleur renouvelable
- système de rafraîchissements basse consommation déployés

Conditions de succès

- Bénéficier de moyens financiers pour accompagner les entreprises et les collectivités
- Être en lien étroit avec les partenaires de l'innovation : laboratoires de recherche, écoles, universités ...

Défi

Anticiper les risques climatiques et prévenir les désordres dans le bâtiment

ACTION

ENCOURAGER LA PLANIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE REFUGES POUR SE RAFRAÎCHIR



Pilotes

- Préfectures
- ARS

Contributeurs

- Education Nationale
- FNCCR (ACTEE)
- DRAC
- CEREMA
- Gestionnaires d'ERP
- Collectivités

Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description



Compléter le registre des personnes vulnérables en identifiant des actions pour leur apporter des solutions de rafraîchissement



Intégrer un volet canicule dans les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde avec une vigilance sur les publics vulnérables



Cartographier les lieux frais ou rafraîchis ouverts au public en cas de fortes chaleurs

Indicateurs de suivi



- Nombre de plans communaux et intercommunaux intégrant un volet canicule

Conditions de succès

- Mobilisation des collectivités
- Disponibilité de la liste des personnes vulnérables

Besoins pour accélérer

- Intégrer cette obligation dans la loi ou dans un document de planification type PRSE

Défi

Anticiper les risques climatiques et prévenir les désordres dans le bâtiment

ACTION

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT, LES COLLECTIVITÉS LOCALES AUX RISQUES CLIMATIQUES



POUR L'EXPÉRIMENTATION SUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BÂTIMENTS AUX INONDATIONS : 2 À 3 TERRITOIRES VOLONTAIRES



Pilotes

- DREAL

Contributeurs

- CEREMA
- CCI
- Ville et Aménagement Durable
- Cluster Eco-Bâtiment
- Ecoles d'architecture
- ABF
- Assureurs
- GRAINE (réseau d'éducation à l'environnement)
- AMF
- CNFPT

Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 : journée d'échanges autour du risque inondation

2026-2027 : travail de sensibilisation aux risques naturels et à la rénovation environnementale

2026-2029 : expérimentations

Impact ★☆☆

Faisabilité ★☆☆

Description



Sensibiliser le réseau France Rénov', notamment les espaces conseils France Rénov', sur les risques naturels



Sensibiliser les espaces conseils France Rénov' à la rénovation environnementale du bâti pour préserver la biodiversité, les ressources, notamment l'eau et répondre aux multiples urgences écologiques (dont les risques climatiques)



Expérimenter un dispositif accompagnant les particuliers dans des travaux de rénovation énergétique et de réduction de la vulnérabilité contre les inondations des bâtiments.



Organiser en 2026 une journée d'échanges entre l'État, les collectivités gemapiennes et le monde assurantiel sur le risque inondation en région pour limiter les dommages humains et économiques et le développement de la culture du risque de la population.

Indicateurs de suivi



- nombre d'actions de sensibilisation et de formation
- journée à destination des assureurs (organisée par la DREAL en juin 2026)

Conditions de succès

- Mobilisation des organismes de formation
- Identification des zones à risques
- Recrutement de conseillers qualifiés
- Lien avec la COP emplois et compétences à étudier

Besoins pour accélérer

- Identifier les territoires tests
- Sécuriser le financement des postes
- Mobiliser le réseau des élus pour agir

Défi

Anticiper les risques climatiques et prévenir les désordres dans le bâtiment

ACTION

RÉALISER DES TRAVAUX DE PRÉVENTION POUR LIMITER LES DÉGÂTS LIÉS AU RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)



Pilotes

- DDT
- DREAL

Contributeurs

- Mission risques naturels
- Assureurs
- AQC (agence qualité de la construction)
- CEREMA
- CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 / 2028

Impact ★☆☆

Faisabilité ★☆☆

Description



Sensibiliser les espaces conseils France Rénov' au RGA pour sa prise en compte dans les dossiers de rénovation, en particulier sur les travaux de prévention



Mettre en œuvre l'expérimentation de l'aide à la réalisation de travaux de prévention liés au RGA (Allier et Puy-de-Dôme)



Réaliser un retour d'expérience de l'expérimentation sur les travaux de prévention liés au RGA (dans l'Allier et le Puy-de-Dôme)



Plus largement, développer les retours d'expériences sur la prévention du risque RGA

Indicateurs de suivi



- Nombre de dossiers d'aide à la réalisation de diagnostics et de travaux de prévention RGA instruits

Conditions de succès

- Assurer le suivi notamment via la plateforme Démarches Simplifiées

Besoins pour accélérer

- Mise en place d'une animation locale à destination des ménages éligibles
- Effectifs suffisants et formés dans les DDT pour instruire les dossiers

Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

 80 000 logements rénovés par an

 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION



ENCOURAGER ET FACILITER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS OU PATRIMONIAUX ET PRENDRE EN COMPTE LEUR SPÉCIFICITÉ ET LE CONFORT D'ÉTÉ



Pilotes

- DRAC
- DREAL
- DDT du Cantal
- Architecte-Conseil de la DREAL

Contributeurs

- CEREMA
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Fédérations professionnelles
- OIKOS
- ABF

Mise en œuvre

Action à engager

 2024 : 50 %
2025 : 75 %
2026 : 100 %

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Offrir un cadre méthodologique sur la rénovation thermique du bâti ancien aux différents conseillers intervenant auprès des ménages en :

- Conduisant une étude spécifique sur le département du Cantal
- Valorisant des retours d'expériences des pratiques locales dans tous les départements



Mettre en œuvre une coordination régionale entre la DRAC et la DREAL en impliquant l'architecte conseil de la DREAL puis organiser un séminaire régional



Mettre en place des instances de dialogue locales pérennes



Évaluer les solutions mises en place en termes d'émissions CO₂, de coût et de confort (été/hiver) et valoriser les bonnes pratiques

Indicateurs de suivi



- Production d'un document d'orientation
- Organisation d'un séminaire régional
- Nombre d'architectes des bâtiments de France impliqués dans la démarche

Conditions de succès

- Disponibilité et participation active de la DRAC et des ABF

Besoins pour accélérer

- Missionner l'architecte conseil de la DREAL
- Identifier un prestataire et passer le marché d'étude sur le Cantal (20k€)

Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

 80 000 logements rénovés par an

 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION



SENSIBILISER LES CONSEILLERS DES ESPACES CONSEIL - FRANCE RÉNOV' ET MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' SUR LE BON USAGE DU LOGEMENT AVANT ET APRÈS TRAVAUX POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES



Pilotes

- DREAL

Contributeurs

- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Collectivités territoriales
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 : 50 %
2025 : 75 %
2026 : 100 %

Impact 

Faisabilité 

Description



Organiser un webinaire à l'attention des conseillers des espaces conseils France Rénov' (ECFR) et Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour les informer et les former au conseil aux ménages sur la sobriété d'utilisation du logement (en préalable aux travaux ou à la prise en main du logement après travaux). La réduction de la consommation d'eau devra également être prise en compte.

Indicateurs de suivi



- Taux de conseillers touchés par l'action d'information
- Taux de ménages conseillés

Conditions de succès

- Faire adhérer les conseillers
- Identifier un financement spécifique dans les pactes territoriaux et les missions d'accompagnateurs

Besoins pour accélérer

- Mobilisation des accompagnateurs de la rénovation

Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

ACTION



RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX FONCTIONNEL ET ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE (SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE OU ÉQUIVALENT POUR LES PETITES COMMUNES) POUR CHOISIR LES MEILLEURES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DÉMARRER LE PARCOURS DE RÉNOVATION

 100 % DES COLLECTIVITÉS



Pilotes

- ADEME

Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Banque des territoires
- CEREMA
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État
- Fédération Nationale Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Prendre en compte le confort d'été dans les Schémas Directeurs Immobilier Énergétique (SDIE)



Réaliser un état des lieux fonctionnel et énergétique du patrimoine des collectivités



Établir une trajectoire de réduction des consommations énergétiques mixant des actions de rationalisation des surfaces, de pilotage des installations énergétiques et de travaux de rénovation.



Mettre en place un observatoire pour suivre la mise en place des SDIE ou toute autre démarche

Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités territoriales ayant fait un état des lieux fonctionnel (SDIE)

Conditions de succès

- Conditionner les subventions de rénovation à la réalisation préalable d'un état des lieux fonctionnel

Besoins pour accélérer

- Définition et partage des référentiels d'audit et de schémas directeurs

● ● ● POUR ALLER PLUS LOIN

LES RESSOURCES MÉTHODOLOGIQUES :

Retrait gonflement des argiles

- [Dossier « Sols argileux, sécheresse et construction »,](#)
- [Dossier expert sur le retrait-gonflement des argiles \(Géorisques\)](#)
- [Guide à destination des collectivités et des particuliers - Mesures de prévention, d'adaptation et de remédiation du phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux \(RGA\) dans la construction](#)
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/comprendre-solution-mach-du-cerema-developpement-adaptation>
- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/deux-projets-construire-solutions-face-au-retrait-gonflement>

Fortes chaleurs

- [Guide « Construire et réhabiliter aujourd'hui avec le climat de demain » : panorama des solutions techniques pour améliorer le confort d'été \(Cerema\)](#)
- [Guide « Bâtiments publics, prévenir les coups de chaleur » \(Cerema\)](#)
- [Guide des actions adaptatives dans les bâtiments \(OID21\)](#)
- [Guide Rénovation du bâti et biodiversité \(LPO\)](#)
- [Guide « Solutions fondées sur la nature pour la construction » \(Ademe\)](#)
- [Outil « Plus fraîche ma ville » de l'ADEME](#)
- [Outil RITE d'évaluation du risque d'inconfort thermique d'été dans les logements \(Cerema\)](#)
- [Plateforme d'aide à la décision pour la résilience du secteur immobilier \(R4RE\) - OID](#)
- [Guide « Rénovation des écoles : Intégrer le confort d'été », Banque des Territoires](#)
- [Agir maintenant contre la surchauffe dans les écoles : les écoles face au risque climatique \(Cerema\)](#)
- [Confort d'été et réduction des surchauffes - 12 enseignements à connaître \(l'Agence Qualité Construction, l'AQC\)](#)
- [Dans le cadre du projet ENRezo, le CEREMA établit une cartographie des zones propices au développement des réseaux de chaleur et de froid.](#)
- [AVIS de l'ADEME : Vagues de chaleur : la climatisation va-t-elle devenir indispensable ? \(ADEME\)](#)

Risques naturels

- Outils cartographiques permettant de localiser et de hiérarchiser les zones à risque (inondation, sécheresse, canicule) - [Géorisques](#)
- [Guide « Grêle sur les bâtiments : panorama des impacts et recommandations », AQC](#)
- Risques inondation
- <https://agirisk.cerema.fr/presentation/usages-exemples>
- [Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant](#)
- [Le bâtiment face à l'inondation : Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité](#)
- [La réduction de vulnérabilité de l'habitat](#)
- [Rénover en zone inondable : les bonnes pratiques, AQC](#)
- [Centre de ressource de la Mission Risque Naturel](#)

LES OUTILS POUR AGIR :

- [Fonds Vert](#) : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et actions d'adaptation au changement climatique (prévention des risques inondation, prévention des risques émergents en montagne, prévention des incendies de forêt)
- [Fédération nationale des collectivités concédantes et régies \(FNCCR\)](#) et son programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) propose des solutions d'ingénierie aux collectivités
- [Banque des Territoires](#) : propose des financements pour soutenir les projets d'adaptation des collectivités.
- [Fonds chaleur à destination des entreprises et des collectivités \(ADEME\)](#)
- [Expérimentation](#) : aide pour la prévention des désordres dans les constructions liés au phénomène de retrait gonflement des sols argileux (Allier et Puy-de-Dôme)
- [Fonds de prévention des risques naturels majeurs \(Fonds Barnier\)](#) : accompagnement à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations pour les particuliers et les TPE et PME de moins de 20 salariés. Ce fonds est mobilisable dès lors que le territoire est couvert par un programme d'action de prévention contre les inondations, ou bien par le Plan Rhône-Saône, ou bien encore par un plan de prévention des risques approuvé.